### REPUBLIQUE FRANCAISE

-----

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal de la Commune de Vénissieux

========

## **SEANCE DU 14 DÉCEMBRE 2009**

N° 5 Objet de la délibération : Transfert des serres municipales avenue Jean Moulin.

Date de la convocation : 08/12/2009 Compte rendu affiché le : 16/12/2009

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Nombre de conseillers municipaux présents: 41

<u>Président</u>: Mme Michèle PICARD

Secrétaire Chaïneze KABOUYA

Elu(e)s:

Présent(e)s: Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Henri THIVILLIER, Mme Evelyne

EBERSVILLER, M. Lahceme TOUATI, M. Christian FALCONNET, Mme Danièle GICQUEL, M. Bayrem BRAIKI, Mme Andrée LOSCOS, M. Thierry VIGNAUD, Mme Edith CHAGNARD-PEILLARD, M. Pierre-Alain MILLET, Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Eléazar BAFOUNTA, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Véronique FORESTIER, M. André GERIN, M. Bernard RIVALTA, M. Jean-Marc THEVENON, Mme Annie BROUET, Mme Paula ALCARAZ, Mme Michèle BAICCHI, Mme Evelyne BEROUD, M. Hamza MOREL, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelak FADLY, Mme Véronique CALLUT, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Mokrane KESSI, Mme Samia LEDESERT, Mme Marie-Christine SEEMANN, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Jeff ARIAGNO, M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON, M. Christophe GIRARD, Mme Danica LJUSTINA, M. Yvan BENEDETTI, Mme Saliha MERTANI,

M. Maurice IACOVELLA, Mme Geneviève SOUDAN

Excusé(e)s:

Dépôt de pouvoir : M. Francis RAMBEAU a donné pouvoir à M. Abdelak FADLY, Mme Eliette ORENES a donné

pouvoir à Mademoiselle Chaïneze KABOUYA, M. Djilannie BENMABROUK a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD, Mme Justine MUSEMBA a donné pouvoir à Mme Yvonne LYON

\_\_\_\_\_

### CONSEIL MUNICIPAL - Séance publique du 14/12/09

Transfert des serres municipales avenue Jean Moulin

N° 5

Direction du Patrimoine

#### RAPPORT DE MADAME LE MAIRE

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre le développement de la Ville, il est proposé de réimplanter avenue Jean Moulin les serres municipales, actuellement situées sur l'Ilot Romain Rolland.

Le projet présenté a été élaboré par la Direction du Patrimoine, en relation avec le service Cadre de Vie et respecte le programme accepté par le Bureau Municipal du 15 septembre 2006.

Les serres municipales seront accessibles depuis l'avenue Jean Moulin, le site sera clôturé et barré par un portail coulissant.

Les serres en verre et la partie bureau / hangar seront disposées du côté de la future zone d'activités. Du côté de la zone agricole, seront installés les tunnels de production.

Le bâtiment étant situé en contrebas de l'avenue Jean Moulin, son toit deviendra une 5<sup>ème</sup> façade. Sa couleur verte permettra de le fondre dans le paysage.

L'énergie retenue pour le chauffage est le gaz.

L'eau chaude sanitaire sera en partie produite grâce à des panneaux solaires.

La surface totale utile est de 3109 m², décomposée comme suit :

Bureaux – vestiaires 168 m²
Hangar de stockages – ateliers 618 m²
Divers locaux techniques 52 m²
Serres en verre 920 m²
Serres PVC hors gel 1 056 m²
Tunnel PVC non chauffé 295 m²

#### Les travaux se décomposent comme suit :

| Lot 1  | Gros-œuvre                               |
|--------|--|
| Lot 2  | Charpente métallique                     |
| Lot 3  | Couverture / Bardage / Zinguerie         |
| Lot 4  | Menuiseries extérieures PVC              |
| Lot 5  | Portes industrielles                     |
| Lot 6  | Serrurerie / Métallerie                  |
| Lot 7  | Revêtement de façades                    |
| Lot 8  | Menuiseries intérieures bois             |
| Lot 9  | Cloisons / Plafonds suspendus / Peinture |
| Lot 10 | Courants forts et faibles                |
| Lot 11 | Plomberie / Sanitaire                    |
| Lot 12 | Chauffage / Ventilation                  |
| Lot 13 | Aspiration / Air comprimé                |
| Lot 14 | Serres verre et PVC                      |
| Lot 15 | VRD / Espaces verts                      |
| Lot 16 | Serrurerie / Clôture                     |
| Lot 17 | Contrôle d'accès                         |
| Lot 18 | Téléphonie                               |
| Lot 19 | Alarme anti-intrusion                    |

Le montant des travaux, valeur septembre 2009, y compris somme à valoir pour imprévus, est évalué à 2 490 000 € TTC (dont TVA au taux de 19,6 % = 408 060,30 €).

A cette somme, il convient d'ajouter les dépenses suivantes :

- mission de contrôle technique, coordination de sécurité
- honoraires de géomètre
- mission d'assistance maîtrise d'ouvrage fluides
- mission d'étude géotechnique
- mission d'étude structure
- mission d'assistance maîtrise d'ouvrage, étude technique pour le transfert serres
- nettoyage de fin de chantier
- mobilier
- déménagement matériel de stockage
- signalétique extérieure
- panneaux de chantier
- images de synthèse
- frais divers (publicité, reprographie, ...)
- matériel de protection incendie
- révision de prix

pour un montant de 210 000 € TTC.

Le coût global de l'opération est ainsi évalué à 2 700 000 €, TVA au taux de 19,6 % incluse, valeur fin de chantier avril 2011.

Le Conseil Municipal, Le rapport de Madame Le Maire, entendu, Vu l'avis du Bureau municipal du 23/11/09, Après en avoir délibéré, A la majorité, décide de :

- accepter le projet établi par la Direction du Patrimoine pour transférer les serres municipales, dont le cahier des clauses techniques particulières, détail quantitatif et estimatif des travaux, fait ressortir une dépense prévisionnelle de 2 490 000 € TTC valeur septembre 2009
- accepter le coût prévisionnel global de l'opération s'élevant à la somme de 2 700 000 € TTC, TVA incluse au taux de 19.6 % valeur fin de chantier avril 2011
- confier la conduite des travaux à la Direction du Patrimoine
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer la demande du Permis de Construire et tous documents relatifs au projet
- accepter le dossier de consultation des entreprises et dire que :
- \* les lots n°1 à 15 seront traités par voie d'appel d'offres ouvert sur offres de prix en lots séparés,
- \* le lot n° 16 sera confié à l'entreprise adjudicataire du marché « travaux de maintenance, de réalisation et d'adaptation d'installations de protection contre l'effraction et le contrôle d'accès dans les bâtiments communaux (lot n° 2) »,
- \* le lot n° 17 sera confié à l'entreprise adjudicataire du marché « maintenance, réalisation et adaptation des installations téléphoniques dans les bâtiments communaux »,
- \* le lot n° 18 sera confié à l'entreprise adjudicataire du marché « travaux de maintenance, de réalisation et d'adaptation d'installations de protection contre l'effraction et le contrôle d'accès dans les bâtiments communaux (lot n°1) »
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à signer l'acte d'engagement des entreprises retenues et tout document nécessaire à la bonne exécution des marchés
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, en cas d'appel d'offres infructueux, à passer un (ou des) marché (s) en procédure adaptée en vertu des articles 26 II - 5ème alinéa et 28 du CMP (codes des marchés publics)
- autoriser Madame le Maire, ou à défaut l'adjoint délégué, à solliciter toute subvention susceptible d'être allouée à cette opération
- dire que le montant de la dépense sera prélevé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget en temps opportun, au chapitre 818 : serres municipales aux comptes concernés.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire, La Première Adjointe Yolande PEYTAVIN